

COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

Séance du 03 février 2021

Date de la convocation : 26/01/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le trois février, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marc ABBADIE

Présents : Jean-Marc ABBADIE, Yves ASELMAYER, Patrick BATTISTON, Éric BOYER, Jean-Luc DUMAS, Nathalie ESTEREZ –Marie-Sylvie LATAPIE, Yves MAYSTRE, Alain MOYNET

Représentés :

Excusés : Dorian GALCERA, Didier VERGÉ

Absents :

Secrétaire de séance : Yves ASELMAYER

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

DE 2021-01- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

- PRÉCISE le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

–	Chapitre 16	(compte 165)	370 €	
	-	Chapitre 21	(compte 2135, 2158)	3 750 €

- INDIQUE que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2021 aux opérations prévues.

DE_2021-02- Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle :

- Modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint administratif, créé initialement à temps non complet par délibération du 21 novembre 2016 pour une durée de 25 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée de 30 heures par semaine à compter du 1^{er} mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis favorable par délégation du Comité technique du 29 janvier 2021,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- D'ajuster les crédits correspondants inscrits au budget.

DE 2021-03 – Mise à jour du tableau des effectifs du personnel

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 3 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 3 février 2021.

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Adjoint administratif		
- adjoint administratif Territorial	1 poste à 30 h	* Poste à 25 h créé par délibération du 21/11/2016 * Modification du temps de travail créé par délibération du 03/02/2021

Adjoints techniques		
- adjoint technique 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h	En poste depuis le 1 ^{er} septembre 2004
- adjoint technique	1 Poste à 20 h	* Poste créé par délibération du 15/01/2018 * Radié des cadres le 31/12/2020 pour départ en retraite

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DE_2021-04 à 2021-06 – Programme étude travaux SDE

Après lecture par Monsieur le Maire des propositions de travaux Rue du Bousquet :

- Mise en souterrain Réseau Orange et convention de travaux,
- devis Orange pour dissimulation des réseaux,
- Enfouissement basse tension des dipôles 1 et 17, rue du Bousquet,
- Mise en souterrain du réseau éclairage public et pose de candélabre Led,
- Mise en souterrain du réseau Orange coordonné avec le réseau basse tension,

Après explication, à l'unanimité des membres présents, l'accord est donné à Monsieur le Maire pour signer tous les documents.

DE_2021-07 – O.N.F. – Travaux d'entretien des pistes de la forêt du Bergons

Monsieur le Maire donne lecture du devis présenté par l'O.N.F. consistant au curage de fossé, entretien des renvois d'eau et reprofilage de la piste.

Le montant des travaux s'élève à **683 € HT**.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil :

- Mandate le Maire pour signer tous les documents.

DE_2021-08 – Enquête publique, plan de gestion du bassin Amont du Gave de Pau

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Préfecture concernant l'enquête publique en cours sur les travaux et la gestion du bassin Amont du Gave de Pau.

En ce qui concerne les travaux prévus sur la Commune d'AGOS-VIDALOS, après étude du dossier et présentation sur le terrain, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la réalisation de ces travaux qui permettront la protection des

terres agricoles et des zones d'activités avec un fort enjeu.

DE 2021-09 – Point matériel communal

Monsieur le Maire donne la parole à MM. MOYNET, MAYSTRE et BATTISTON afin de faire le point sur le dossier.

Le tracteur n'est pas réparable. En accord avec la Commune d'Ayzac-Ost (propriétaire), il partira en destruction (copie de la carte grise qui sera fournie à la Commune d'Agos-Vidalos.

Après différentes recherches et visites chez les professionnels, il est proposé de prendre une tondeuse frontale d'occasion qui est homologuée pour rouler sur route, avec chargement automatique, pour un montant **de 15 950 € H.T.**

De plus, la petite tondeuse est à changer et ce pour un coût **de 1 400 € H.T.**

Le Bureau ira voir avec l'employé communal le même type de machine utilisée par l'équipe des espaces verts de la CCPVG à Soulom.

Il faudra la validation du CACES pour l'employé Communal.

Un financement en crédit-bail sur 48 mois a été choisi.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la proposition,
- mandate, Monsieur le Maire, pour signer tous les documents.

DE 2021-10 – Prestations déneigement rues du Village

Le travail de déneigement, effectué lors de l'épisode neigeux de cette année, avec l'utilisation d'un quad équipé et la mise en œuvre de la lame de déneigement sur un tracteur agricole a été très efficace.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ce travail de déneigement,
- valide les tarifs proposés par les prestataires.

QUESTIONS DIVERSES

- **Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de M. le Sous-Préfet dans lequel il est demandé à la Commune de rédiger son P.C.S. avant le 1er juin 2021.

M. Eric BOYER qui sera chargé de cette rédaction fait un porté à connaissance de l'avancée de son travail.

Monsieur le Maire le remercie pour son investissement sur ce dossier très important pour la sécurité de nos concitoyens.

Feuille de clôture du conseil municipal du 03 février 2021

DE 2021-01- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

DE 2021-02- Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

DE 2021-03 – Mise à jour du tableau des effectifs du personnel

DE 2021-04 à 2021-06 – Programme étude travaux SDE

DE 2021-07 – O.N.F. – Travaux d'entretien des pistes de la forêt du Bergons

DE 2021-08 – Enquête publique, plan de gestion du bassin Amont du Gave de Pau

DE 2021-09 – Point matériel communal

DE 2021-10 – Prestations déneigement rues du Village

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>
<i>MOYNET Alain</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>	<i>BOYER Éric</i>
<i>DUMAS Jean-Luc</i>	<i>ESTEREZ Nathalie</i>	<i>GALCERA Dorian Excusé</i>
<i>LATAPIE Marie-Sylvie</i>	<i>VERGE Didier Excusé</i>	